



Fiche d'inscription au vide grenier organisé par l'association Les Amis de la Chapelle et du site de Sainte Barbe

Siège de l'association : 15, rue de la fontaine, Sainte Barbe, 56340 Plouharnel

Dimanche 10 Août 2025

Tarif : 15 €, par unité de 5 mètres linéaires

Demande d'emplacement

Nom et prénom :
Adresse complète du domicile :
Pour les commerçants : dénomination sociale et nom du représentant :
Pour les commerçants : adresse du siège social de la personne morale :
Numéro de téléphone et Adresse courriel :
Nature et n° de la pièce d'identité : <i>(joindre une photocopie)</i> Autorité qui l'a délivrée et date de délivrance :
Pour les commerçants : n° RCS ou référence CFE ou INSEE* :
Pour les particuliers, fournir <i>l'attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres ventes en cours de l'année civile. Voir modèle au verso.</i>

*N° d'immatriculation au RCS ou pour les autoentrepreneurs, référence du récépissé de déclaration au CFE ou à l'INSEE

Longueur d'étalage réservé	5 ml	10 ml	Autre : x 5 ml	= €
Réservation de tables	Stock épuisé			

Règlement du vide grenier

- Les fiches d'inscription avec le règlement doivent parvenir à l'Association avant le 7 août 2025 (chèque à l'ordre de l'Association des « Amis de la chapelle et du site de Sainte Barbe »). Les cautions seront versées le 10 août contre remise des tables.
- L'association organisatrice se réserve le choix des emplacements et des exposants, ainsi que l'exclusivité de la vente des boissons, friandises, pâtisseries et autre restauration.
- Les bradeurs sont accueillis entre 6h00 et 8h30. Aucune circulation motorisée ne sera tolérée dans l'enceinte de la vente de 9h à 17h.
- Les emplacements loués et non occupés à 9h00 seront réattribués sans remboursement.
- Les particuliers non-inscrits au RCS ou sans référence CFE ou INSEE s'engagent à ne vendre que des objets personnels usagés.
- Cette manifestation se déroule conformément aux lois en vigueur relatives aux cessions mobilières entre particuliers, aux pratiques para commerciales illicites, et à la lutte contre le recel.
- Les détritux et objets invendus devront être enlevés par les exposants avant de quitter leur emplacement.

A retourner à : Yves QUESTE, de préférence par courriel : yves.queste@gmail.com
13, rue Er Bléhua, Sainte Barbe, 56340 PLOUHARNEL

Fait à le Signature de l'exposant précédée de la mention « lu et approuvé »

Pour les particuliers,

Veillez trouver ci-après un modèle d'attestation sur l'honneur de non-participation à 2 autres ventes au déballage

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R10959>

L'attestation doit être fournie aux organisateurs conformément à la réglementation en vigueur.

-----§-----

Vide grenier organisée par l'Association « Les Amis de la Chapelle et du site de Sainte Barbe » sur le site de la Chapelle le 10 août 2025

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), prénom, nom :
né(e) le : à
domicilié(e) à (adresse complète) :

.....,
participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
ou
- avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à [Lieu]
....., le [Date]

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à le

Signature

Rappel de la réglementation sur les vide-greniers ou brocante organisés par une association :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1813>

- Les dirigeants de l'association organisatrice doivent tenir un registre qui permet l'identification des personnes qui vendent des objets dans le cadre de la brocante ou du vide-greniers.
- Pour les particuliers, le registre comprend la mention de la remise d'une attestation sur l'honneur de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. Les attestations sur l'honneur des particuliers doivent être jointes au registre.